

L'honorable M. DANDURAND: J'entretiens cette idée depuis des années. Il faut faire quelque chose, et je serais en faveur de risquer \$20 millions dans l'espoir de provoquer \$100 millions de travaux dans le pays.

L'honorable M. GORDON: Honorables sénateurs, je serais le dernier à appuyer la moindre chose destinée à augmenter les impôts. Ma seule raison d'appuyer ce projet, c'est que le sous-ministre affirme que des compagnies offriront d'avancer de l'argent pour la construction de logements. Je n'avais guère confiance à la mesure avant cette assurance du sous-ministre, car je ne croyais pas l'offre suffisamment alléchante. D'autre part, je suis tellement dégoûté du système de secours directs que je préfère presque n'importe quelle autre chose; et je crois que le don proposé à titre gracieux des 20 p. 100 diminuerait plus que tout autre moyen la liste de ceux qui reçoivent des secours directs. La fourniture des matériaux requis pour la construction de maisons donnera du travail à un grand nombre de ceux qui reçoivent maintenant des secours.

Je ne saurais dire ce que nous coûtent actuellement les secours, mais cela doit se compter par millions. N'en déplaie à mon chef, je dirai qu'il importe peu ou prou que des gens riches ou aisés se servent de cette allocation de 20 p. 100 pour ériger des constructions, si les chômeurs retournent au travail. Je suis d'avis qu'aucun autre projet ne contribuera à donner autant d'emploi que celui-ci, auquel le Gouvernement contribuerait 10 ou 20 p. 100 du coût de construction. Je serai très heureux d'appuyer de mon vote une mesure qui provoquera des travaux de construction.

L'honorable M. MURDOCK: Quand ce bill entrera-t-il en vigueur?

Le très honorable M. MEIGHEN: Dès qu'il sera sanctionné.

C'est une grave erreur et une illusion de croire que le pays est dans un état de stagnation. Nous avons vu le plus creux. Les indices de reprise des affaires sont en vérité très encourageants, et montrent que sous plusieurs rapports notre situation est meilleure qu'en 1926, année que l'on prend comme norme. J'admets que le chômage persiste à un degré fort considérable, même calamiteux, pourrait-on presque dire. Mais le chômage, de nos jours, n'indique pas que le pays se trouve dans un état de stagnation. C'est la conséquence économique des progrès scientifiques. Non seulement les indices démontrent-ils que nous sommes actuellement en excellente situation, comparée même à 1926, mais la statistique de Genève constate qu'à bien des points de vue,

Le très hon. M. MEIGHEN.

nous nous sommes relevés mieux que tous les pays, et à tous les points de vue, mieux que tous les pays, sauf un.

L'honorable M. DANDURAND: Pour faire suite aux remarques de mon très honorable ami, je lui dirai que la Revue des deux Mondes déclare que la crise est finie ou presque, mais que nous avons maintenant à faire face à une situation permanente. Voilà la vraie difficulté.

Le très honorable M. MEIGHEN: En effet.

L'honorable M. MacARTHUR: L'honorable sénateur de Parkdale (l'honorable M. Murdock) a soulevé la question qui m'est venue à l'esprit: quand cette mesure entrera-t-elle en vigueur? Le très honorable leader nous dira peut-être si une construction déjà commencée mais non terminée avant que le bill ne soit sanctionné bénéficiera de ses dispositions?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je le croirais, si le propriétaire est toujours en état de négocier un emprunt.

L'honorable M. McARTHUR: La réponse est ambiguë. Je poserai une autre question au très honorable collègue. Les personnes qui entreprennent de construire maintenant n'ont-elles pas un avantage considérable sur celles qui sont déjà propriétaires de maisons? Les propriétaires qui ont construit de leurs propres deniers ne se trouvent-ils pas lésés? Je ne m'accorde pas avec mon honorable leader (l'honorable M. Dandurand) quant à son projet; je crois l'autre préférable; mais c'est un passe-droit que de conférer certains avantages à celui qui construit une maison neuve au détriment de celui dont la maison est déjà construite.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur a tout à fait raison de dire que l'avantage, si avantage il y a, est pour celui qui construit maintenant, comparé à celui qui n'a pas été aidé financièrement. Mais ce n'est pas l'injustice que prétend mon honorable vis-à-vis (l'honorable M. Dandurand); c'est la différence entre un octroi de \$1,000 que l'on peut garder à perpétuité et un emprunt de \$1,000 que vous devez remettre en entier, plus un intérêt de trois, quatre ou cinq pour cent.

Le très honorable M. GRAHAM: C'est-à-dire que vous promettez de rembourser.

(La motion est adoptée.)

TROISIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la 3^e lecture du bill.